

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 mars 2014 A 10H HEURES

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil quatorze, le 29 mars, à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Guy DARRIEUX, Maire sortant, le 24 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESTERLE Jeanne, le plus âgé des membres du Conseil.

Présents : BASTROT Philippe, BERGUERIE Pascal, BOUE Marie-France, CLOT Georges, COOMANS Hélène, DARRIEUX Guy, DAVEZAC Daniel, DUFAU Valérie, FLOGNY Marie-Claire, JOURDON Jacques, LABENNE Baptiste, LAJUS Pierre, LESTERLE Jeanne, MARQUE Jany, MICHEL Martine, PERE Maëva, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel

Absents ou excusés : VIVIER Régine a donné procuration à COOMANS Hélène

Secrétaire de séance :

Julie CARRERE assistait à la séance.

ELECTION DU MAIRE :

M. DARRIEUX, Maire sortant :

« Je vous souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil de notre maison Commune. Dimanche 23 mars 2014, s'est déroulé l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, pour la première fois pour notre Commune au scrutin de liste. Reconnaissons que la bonne organisation du scrutin a permis un déroulement sans encombre des différentes opérations électorales, malgré les quelques craintes que l'on pouvait légitimement avoir, face à un mode de scrutin tant remanié. Aujourd'hui, j'installe les nouveaux élus qui vont élire le Maire. Les équipes changent, portées par le vote du peuple souverain, qui s'impose à tous et n'appelle pas à interprétation. C'est ce qui fonde la vie démocratique. Par contre, la vie de la Commune se poursuit et de nombreux projets sont en cours, rénovation et extension de l'ancienne école élémentaire pour accueillir la crèche, création d'un nouvel EHPAD, PLU et autre. Si vous le souhaitez, nous nous rendrons disponible pour vous informer sur ces dossiers. La recherche permanente de l'intérêt général a été le moteur de notre action. C'est dans cet esprit constructif que nous faisons cette proposition pour que notre village et notre territoire se développe harmonieusement. »

Monsieur DARRIEUX lit la liste des conseillers municipaux nouvellement élu et les déclare installés dans leurs fonctions

Madame Valérie DUFAU est nommée secrétaire de séance.

Il passe ensuite la présidence à Madame LESTERLE, doyenne d'âge

MME Lesterle, doyenne d'âge:

- Procède à l'appel nominal des membres du Conseil
- Précise que 18 Conseillers étant présents, le quorum est atteint
- Invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire
- Rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme Messieurs LABENNE Baptiste et BERGUERIE Pascal, assesseurs du bureau de vote

Election du Maire :

Chaque Conseiller à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et fait constater au Président de séance qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Dépôt de l'enveloppe dans l'urne.

Madame MARQUE, Messieurs DARRIEUX et JOURDON n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

Le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

Le nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Le nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue : 8

Avec 15 voix, Monsieur Christophe TERRAIN est proclamé Maire.

Installation du nouveau Maire dans ses fonctions pour la suite du Conseil Municipal

« Je vous remercie de la confiance et de l'honneur que vous me faites pour assumer cette fonction de Maire de Riscle. Dimanche dernier, les électeurs nous ont accordé leur confiance. Par expérience, je sais que les raisons d'une réussite, comme celle d'une déconvenue sont complexes, inexplicables car le scrutin est secret et donc sans obligation de justification. Permettez quand même de rappeler les atouts de cette équipe, atouts que chacun a mis en avant durant les quelques jours qui ont précédé le scrutin du 23 mars. Une équipe, une vraie, comme on en trouve dans les sports collectifs, composée de personnes de tous âges et de toutes catégories socio professionnelle, sans étiquette politique, j'y tiens, tous prêts à œuvrer dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens. La démarche fut spontanée de la part d'un groupe généreux qui veut faire de Riscle, un lieu de vie agréable. Merci aux Risclais et aux Risclaises qui se sont mobilisés dimanche pour accomplir leur devoir. Les 63% du suffrage qui se sont tournés vers la liste que j'ai eu l'honneur de porter ne nous font pas oublier que des Risclais et Risclaises ont fait un autre choix. Nous devons répondre à l'attente de tous. Le fait majoritaire a mis aux commandes notre liste. Le mode de scrutin permet aux représentants de l'autre liste d'accompagner la démarche de gestion communale pendant 6 ans. C'est une situation que nous n'avons pas pu vivre lors du mandat précédent. Je remercie d'ailleurs Monsieur DARRIEUX pour sa proposition de nous informer des dossiers en cours. Rassemblons pour agir, ce slogan doit être notre façon d'être dans toutes nos actions : à l'intérieur du Conseil Municipal, dans toutes les commissions, partout où nous sommes en délégation : Syndicats intercommunaux ou Communauté de Communes, associations... Le respect et l'écoute dans toutes ces instances sont une valeur. Le respect des autres et l'écoute sont aussi une ambition car la feuille de route de plus en plus collective s'écrira grâce et par des projets structurants. L'ambition pour notre bourg et notre territoire doit être le développement économique et social. Cette intercommunalité et sa gestion rend notre municipalité et nos concitoyens dépendant de cette collectivité collégiale. Pour ce qui est des projets que je vous soumettrai, ils émanent de notre programme électoral : et, sauf difficultés majeures, imprévisibles, il faudra s'y conformer. Dans 6 ans, nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire. En bonne démocratie, la sanction est électorale. »

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au maximum

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, à ce jour, la Commune disposait de 4 postes d'adjoint

Il propose à l'assemblée de nommer 5 adjoints, mais précise que les indemnités du Maire et des adjoints serait diminuées de 20%, ce qui permettrait d'élargir le champs d'intervention des Responsables tout en diminuant le budget alloué aux indemnités des élus.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour et 3 abstentions (DARRIEUX G, MARQUE Jany, JOURDON Jacques) le Conseil Municipal décide la création de cinq (5) postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

La liste de Monsieur LAJUS pierre est proposée à Monsieur le Maire avec l'ordre suivant :

- LAJUS Pierre
- MICHEL Martine
- BASTROT Philippe
- BOUE Marie-France
- CLOT Georges

Monsieur le Maire préciser que l'ordre par rapport à la liste des candidats a est différente car Madame FLOGNY Marie-Claire se consacrera en particulier à la Communauté de Communes.

Election des adjoints aux Maire

Chaque Conseiller à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et fait constater au Maire qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Dépôt de l'enveloppe dans l'urne.

Madame MARQUE, Messieurs DARRIEUX Guy et JOURDON Jacques n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant:

Le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

Le nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Le nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue : 8

Monsieur le Maire proclame 5 adjoints élus

L'ensemble des procès-verbaux sont signés par les membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 40.

Le Secrétaire de séance

Le Maire